

Relations internationales

BRUSSEL, PARLEMENT EUROPÉEN – MARDI 3 FÉVRIER 2015

SEMESTRE EUROPÉEN – DIMENSION PARLEMENTAIRE

Un échange a eu lieu le mardi 3 février 2015 entre des membres du Parlement européen et des représentants des parlements des États membres de l'Union européenne dans le cadre de la dimension parlementaire du cycle du semestre européen. La Chambre a envoyé à cette conférence les députés Eric Van Rompuy, Evita Willaert, Georges Gilkinet, Roel Deseyn et Stéphane Crusnière.

Session plénière d'ouverture

La conférence a débuté par une session consacrée au cadre européen de gouvernance économique. Après l'allocution d'ouverture de M. Martin Schultz, président du Parlement européen, et de M. Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, ce dernier a lancé un débat sur ses projets politiques des cinq années à venir. Trois orateurs sont ensuite intervenus:

- Pervenche Berès, députée européenne, a commenté son rapport "Examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux";
- Mme Lolita Cigane, membre du Parlement de Lettonie, l'État membre qui assure actuellement la présidence du Conseil de l'Union européenne, ainsi que M. Norbert Barthlé, membre du Parlement allemand, ont évoqué le thème de la gouvernance économique sous l'angle national.

Réunion interparlementaire des commissions

La session plénière était suivie de trois réunions de commissions interparlementaires.

Les participants à la réunion consacrée aux affaires budgétaires se sont penchés sur les conséquences de la diminution de la capacité de paiement de l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne les pouvoirs locaux, les PME et les associations. Les interventions se sont concentrées sur la recherche de solutions communes à ce problème. Ce thème a été approfondi par les orateurs suivants:

- M. Jean Arthuis, président de la commission des Budgets du Parlement européen;
- Mme Kristalina Georgieva, vice-présidente de la Commission européenne et chargée du budget et des ressources humaines;
- M. Andrzej Galazewski, vice-président du Parlement polonais;
- M. Jean-Noël Gaultier, président de la commission Stratégie européenne et internationale du Conseil régional des Pays de la Loire;
- M. Santos Jorna, bourgmestre de la ville espagnole d'Arrollo de la Luz.

La réunion sur les affaires économiques et monétaires a permis de développer deux thèmes. La première session concernait la coordination européenne en matière de planification fiscale agressive, de fraude et d'évasion fiscale. Cette discussion a été introduite par M. Burkhard Balz et Mme Anneliese Dodds, membres de la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen, et par M. Valère Moutarlier, directeur à

la direction générale TAXUD de la Commission européenne. La deuxième session portait sur la responsabilité des autorités de surveillance du secteur financier, l'accent étant mis sur les implications de leur mission sur le plan de l'Union bancaire. Mmes Danuta Hübner, présidente de la commission des Affaires constitutionnelles et membre de la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen, ainsi qu'Elise Ferreira, membre de la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen, sont intervenues à ce sujet.

Les participants à la réunion consacrée à l'emploi et aux affaires sociales ont également développé deux thèmes. La première session concernait le tableau d'affichage de l'emploi et les indicateurs sociaux dans le cadre de la procédure relative aux déséquilibres macroéconomiques. Une attention particulière a été accordée au problème du chômage des jeunes. Cette thématique a été mise en lumière par les exposés de Mme Marita Ulvskog, présidente de la commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen, M. Maurizio Sacconi, président de la commission des affaires sociales du Sénat italien et Mme Maria del Mar Angulo Martinez, porte-parole de la commission des finances et des affaires administratives du Sénat espagnol. La deuxième session avait trait à l'incidence du plan d'investissement de la Commission européenne sur la création d'emplois (y compris les objectifs du Fonds européen pour les investissements stratégiques sur le plan de l'emploi des jeunes). L'exposé introductif de Mme Danuta Jazlowiecka, membre du Parlement européen, a été suivi par la vision de M. Edmund Wittebrodt, président de la commission des affaires européennes du Sénat polonais, et de M. Dominic Hannegan, président de la commission réunie des affaires européennes du Parlement irlandais.

Session plénière de clôture

La révision de la stratégie Europe 2020 ainsi que les priorités du cycle du semestre européen 2015 ont été au centre des débats de la session de clôture. Un exposé introductif a été donné par M. Jyrki Katainen, vice-président de la Commission européenne en charge de l'emploi, de la croissance, des investissements et de la compétitivité.

M. Roberto Gualtieri, président de la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen, a formulé plusieurs conclusions à l'issue de la journée de conférence. Il a observé que les objectifs à long terme fixés par la Commission européenne en matière de développement économique et social faisaient l'objet d'un large consensus mais que les positions des uns et des autres étaient très divergentes en ce qui concerne la méthode et la rapidité avec laquelle ces objectifs devaient être atteints. En dépit des différences idéologiques et géographiques des députés, il est incontestable que les objectifs ambitieux que s'est fixé l'Union européenne ne sont pas atteints. Qu'il s'agisse de croissance économique, de création d'emplois ou de cohésion sociale, les résultats sont insuffisants. Un recul est perceptible par rapport à 2008: l'ampleur des investissements a baissé de 15 % depuis cette première année de crise, tandis que les États-Unis ont progressé à cet égard.

La Commission européenne entend infléchir cette situation négative en mettant en place ce qu'il est convenu d'appeler un *cercle vertueux* d'investissements, de réformes structurelles et de consolidation fiscale favorable à la croissance; il est question d'un cercle vertueux étant donné que ces trois facteurs se renforcent mutuellement. Dans le même temps, la Commission désire donner davantage de consistance à la politique sociale de l'Union européenne.

En ce qui concerne la politique d'investissements, il convient de promouvoir les synergies entre l'Union européenne et les États membres. Il est en effet nécessaire d'équilibrer géographiquement les investissements de l'Union et de plus, les États membres doivent également investir davantage eux-mêmes. Des investissements productifs peuvent être

réalisés en dehors des règles contraignantes en matière de déficit budgétaire et de taux d'endettement, à condition que les critères de ces exceptions soient clairs et que les règles soient appliquées d'une façon uniforme dans l'ensemble des États membres. Un climat d'investissement favorable nécessite également un bon équilibre entre convergence et appropriation.

Le marché du travail ainsi que les pouvoirs publics ont besoin de réformes instaurant un cadre dans lequel l'économie peut être stimulée. Les recommandations en matière de réformes peuvent varier d'un pays à l'autre et prennent idéalement également en considération l'incidence du contrôle démocratique dans chaque pays. Une certaine marge de manœuvre est dès lors préservée pour des négociations en ce qui concerne le contenu concret des réformes structurelles. Cette stratégie explique également l'absence d'un balisage de mesures précises par la nouvelle Commission européenne. Cette attitude prudente réduit par ailleurs le risque d'être confronté à des décisions bureaucratiques prématurées.